

ÉCOQUARTIER  
**Daudet**  
JOURNAL DU PROJET

N°03 • OCTOBRE 2016

*édito*

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Martin-d'Hères affiche la volonté de préserver et de mettre en valeur son patrimoine naturel et paysager. Ce besoin de nature s'exprime dans la ville de multiples manières : à l'échelle des bâtiments, sur les balcons, les terrasses, les toits et les murs végétalisés, dans les quartiers avec ses squares et jardins, ou plus globalement dans la ville avec ses coulées vertes.

Le futur Plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration participe pleinement à cet objectif, en faisant la part belle à la nature. Cela se traduit notamment par la constitution d'une trame verte dans les espaces urbains, support de qualité paysagère et environnementale, et offrant un cadre de vie agréable pour les citoyens. Cette trame verte, évaluée aujourd'hui à 48 % du territoire martinérois, doit aussi permettre de protéger les réservoirs de biodiversité et de favoriser les continuités écologiques au sein de la commune.

La nature en ville, c'est aussi le poumon du "vivre ensemble" visant, par exemple, à améliorer la qualité des espaces publics, supports de vie collective, et en créant une continuité entre tous les quartiers.

Le projet d'écoquartier Daudet est le reflet de cette volonté d'aller encore plus loin sur les questions environnementales et plus globalement de développement durable. Toitures végétalisées, nichoirs, noue paysagée, jardins familiaux... sont autant d'actions à mettre en œuvre, tout en gardant en vue l'objectif de logements abordables et accessibles pour le plus grand nombre.

*En bref*  
...

- L'avancement du projet et le déroulement des travaux de voiries et réseaux ont été présentés en réunion publique le 29 juin. Les projets de construction de la phase 1 seront détaillés dans le prochain numéro.



# Environnement valorisé : cadre de vie amélioré

LA PRISE EN COMPTE CROISSANTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ RENOUVELLE LES APPROCHES DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME, TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES TERRITOIRES URBAINS COMME CELUI DU PROJET DAUDET.

La place de la nature est devenue un enjeu central de la nouvelle ville durable et c'est aux échelles de proximité que sont expérimentées et généralisées les pratiques plus respectueuses de la biodiversité : qu'il s'agisse de l'agri- culture, de la gestion de l'eau, de l'organisation des continuités écologiques pour la circulation des espèces, de la préservation des paysages et d'habitats adaptés pour la faune et la flore, etc.

La construction de l'écoquartier Daudet est alors l'occasion de contribuer à la préservation de la biodiversité à travers un redéploiement de la nature au sein du quartier et dans la vie des futurs habitants et riverains du projet. C'est également un moyen de proposer un cadre de vie de qualité en instaurant une nouvelle relation entre ville et nature.

UN MAILLON DANS LA TRAME VERTE DE LA VILLE

Le site Daudet bénéficie d'un paysage exceptionnel avec une vue sur l'ensemble des massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et sur la colline du Murier. Ces paysages sont également de grands réservoirs de biodiversité qu'il convient de relier par des continuités écologiques. Dans le cadre du projet Daudet, c'est le

travail du paysagiste qui permet de les assurer et aussi de renforcer l'intégration de l'écoquartier dans la trame verte du territoire. Les axes végétalisés, comme le mail central, sont réfléchis de manière à favoriser des espaces naturels pouvant accueillir de nombreuses espèces. Il s'agit d'assurer une continuité aussi bien sur le plan horizontal que vertical avec du végétal au niveau du sol, des arbustes et des arbres plus ou moins hauts. Cette variété de formes, couplée à des choix d'essences végétales locales, contribuent à diversifier la faune et la flore. En accompagnement, des abris pour la faune sont installés, comme les "hôtels à insectes" ou les nichoirs, situés dans les jardins familiaux.

## FAIRE LE CHOIX DE LA BIODIVERSITÉ AU QUOTIDIEN

Les espaces verts jouent un véritable rôle au niveau écologique, social, esthétique et ludique. Les jardins familiaux, qui font également partie du paysage de Daudet, en sont une illustration. Leur relocalisation permet aujourd'hui de préserver la biodiversité (faune et flore), de conserver la mémoire du lieu, de renforcer l'identité de ce secteur et d'offrir un cadre de vie agréable et propice à l'échange et à la rencontre.

La nature en ville se traduit également à l'échelle des îlots privés et des bâtiments. Les cœurs d'îlots et les socles de stationnement sont végétalisés et accessibles aux habitants. Différents dispositifs garantissent la préservation de la biodiversité comme l'interdiction de vitrages réfléchissants, mortels pour les oiseaux, l'installation de nichoirs sur les façades des bâtiments ou encore de ruches sur les toitures les plus hautes.

Inscrire la nature en ville c'est un changement de regard sur le paysage urbain qui doit s'accompagner d'une évolution, qui peut parfois paraître contraignante, de nos modes de vie. Mais la diversité des types d'espaces verts permet à la fois de créer des écosystèmes variés et des possibilités d'appropriation nouvelles par les habitants.

## Zoom sur LA NOUVEAU PAYSAGÉE

LA CONCEPTION DU PROJET DAUDET PERMET DE METTRE EN PLACE DES TRAITEMENTS ALTERNATIFS DE L'EAU DE PLUIE EN OPTIMISANT LES POSSIBILITÉS DE STOCKAGE, DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉUTILISATION

Lorsque l'eau n'est pas récupérée, les espaces verts prévus

dans le quartier, notamment sous la forme de noues paysagères, permettent de favoriser l'infiltration directement sur place, au plus proche du cycle naturel de l'eau. Grâce à cette mesure, l'écoquartier a été retenu lors de l'appel à projet lancé en 2014 par l'Agence de l'eau : « réduire la pollution pluviale ». Une enveloppe de 50 000 € a été octroyée pour l'aménage-

ment de la noue le long du mail central. Au-delà de son caractère fonctionnel, son intégration paysagère permettra aussi de faire une jonction douce et végétalisée entre la voirie et l'espace de détente et de loisirs attenant. Un aménagement initialement en faveur de l'environnement qui contribue également à une mixité d'usage et à la qualité du cadre de vie.



40%

d'espaces végétalisés

## Parole à Ghislain Gobba Paysagiste



DEPUIS 20 ANS GHISLAIN GOBBA EST CO-GÉRANT DE L'AGENCE AXE SAÛNE. COMPOSÉE D'UNE DIZAINE DE COLLABORATEURS, ARCHITECTES, PAYSAGISTES, URBANISTES ET DESIGNER. ENSEMBLE ILS DESSINENT DES LIEUX PUBLICS ET IMAGINENT LES QUARTIERS DE DEMAIN AVEC L'ENVIE DE LES RENDRE MEILLEURS À VIVRE.

### QUEL EST VOTRE RÔLE DANS LE PROJET ?

Dès 2012, j'ai intégré l'équipe du projet Daudet pour participer à poser les bases du futur écoquartier fondées sur une valeur partagée : Daudet, un projet au cœur des jardins. Nous avons travaillé sur l'aménagement de la balade urbaine au cœur des jardins familiaux livrés en 2014 et

"pris en mains", dans la foulée par des jardiniers impatientes de retrouver leur "terre". Aujourd'hui, au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre, nous concevons l'espace public et d'ici quelques mois, nous suivrons le chantier. **QU'EST-CE QUE LA NATURE EN VILLE POUR VOUS ?** La nature en ville, et plus particulièrement dans le bassin grenoblois, ce sont les grands paysages et laisser voir, au-delà du quartier, que la nature est présente, proche de nous. La nature en ville, c'est aussi se rendre compte que la vie, la biodiversité sont présentes à nos portes, en offrant des espaces possibles de nidifications, des abris, des prairies raisonnablement fauchées... La nature en ville, c'est encore donner un nouveau paysage plus respectueux de l'environnement en préservant un arbre, un fossé...

Et la possibilité de créer des liens entre les quartiers existants en adoucissant les limites. **QUELS SONT, SELON VOUS, LES POINTS FORTS DU PROJET ?** La présence des jardins en lisière du quartier constitue un "continuum vert" et permet de créer un véritable lien entre le projet et les quartiers avoisinants. Le mail central paysager constitue, quant à lui, la "colonne vertébrale" du projet. Cet espace partagé sera pour partie aménagé en voirie apaisée et le reste accueillera différents espaces à usages de loisirs et d'agrément. Aujourd'hui, rien n'est figé. Espaces verts de détente, jeux d'enfants, terrain de pétanque... ou simplement espace de respiration. Tout reste à imaginer dans le cadre d'ateliers participatifs qui seront organisés par la ville. Un réel atout pour les futurs habitants de l'écoquartier et ses riverains.

## Une question sur le projet ?

Contactez

ISÈRE AMÉNAGEMENT  
Laurent Bornet  
laurent.bornet@groupe38.fr  
04 76 03 38 20

# En marche vers le label ÉcoQuartier

## PILIER 2 : VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL (NATUREL ET BÂTI), L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ DU QUARTIER

Engagement n°10 : valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier

### COMMENT LE PATRIMOINE ET LA MÉMOIRE DU SITE SONT-ILS VALORISÉS DANS L'ÉCOQUARTIER ? COMMENT L'ÉCOQUARTIER CONTRIBUE-T-IL À L'IDENTITÉ ET LA CULTURE LOCALES ?

LORSQU'IL EST FAIT RÉFÉRENCE AUX TERRAINS DAUDET, C'EST LES JARDINS FAMILIAUX QUI VIENNENT RAPIDEMENT À L'ESPRIT.

Les jardins familiaux ont une importance particulière à Saint-Martin-d'Hères. Il en existe 229, gérés par la ville et localisés sur différents sites. Ils apparaissent comme un des moyens de recréer, dans l'environnement urbain, une vie de quartier et une convivialité source d'atténuation des tensions sociales. Ils présentent de nombreux atouts sociaux, économiques et environnementaux et créent un service de proximité. Ils peuvent également être le support d'aménagements paysagers de qualité et un espace public de quartier.

À travers le projet d'écoquartier, la mise en valeur des jardins familiaux permet de conserver la mémoire du lieu et d'offrir un cadre de vie agréable et propice à l'échange et à la rencontre. Initialement situés sur des terrains destinés à être bâtis, les 88 jardins ont été relocalisés au printemps 2014 à proximité directe du projet. L'aménagement d'une balade urbaine, passant en plein cœur de ces nouveaux jardins, "donne à voir" la culture du jardinage au plus grand nombre. Plusieurs arbres fruitiers présents dans les anciens jardins ont également été transférés sur le nouveau site d'accueil. Par ailleurs, le jardin pédagogique mis à disposition du collège Henri Wallon, est devenu le terrain d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des plus jeunes.

D'autres aménagements viendront renforcer l'identité du secteur au fur et à mesure de la construction du quartier, comme l'installation de panneaux pédagogiques dans l'espace public afin d'expliquer et mettre en avant la dimension biodiversité des espaces verts et des jardins familiaux.

Près  
d'ici

Le prolongement de la rue Daudet vers la rue Henri Wallon est réalisé. Ce tronçon, qui restera sommairement aménagé le temps des travaux, sera accessible dès le mois de décembre aux piétons et cycles. Ainsi, le cheminement provisoire sera supprimé et un nouveau balisage sera installé pour guider les déplacements au sein du chantier. Des panneaux de pré-commercialisation, concernant les logements en accession privée, ont également été installés sur le site.

## En savoir plus

### GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

La préoccupation du respect de la nature est une constante à l'échelle de la ville. Pour les espaces anciens, l'accent est mis sur une gestion plus environnementale. Lors de la conception et de l'aménagement de nouveaux espaces, comme

dans le cadre du projet Daudet, la prise en compte du développement durable fait partie intégrante de la réflexion.

Dans cette optique, de nombreuses solutions sont mises en œuvre. Le futur écoquartier se révèle être un site d'expérimentation à grande échelle pour une gestion raisonnée des espaces verts. La consommation économe de l'eau en fait partie. Ainsi, il a été décidé de ne pas installer d'arrosage automatique mais d'opter pour des choix de végétaux locaux et peu gourmands en eau.

La diminution des polluants est aussi un enjeu. Les aménagements sont réfléchis en amont, de manière à être compatibles avec un entretien mécanique, limitant l'usage de véhicules ou d'engins à moteur.

Les désherbants chimiques, qui polluent les nappes phréatiques, nuisent à la santé et menacent la biodiversité, sont également interdits. Cette mesure déjà active depuis plusieurs années dans la gestion communale des espaces verts a récemment été introduite dans la charte de gestion des jardins familiaux. Les gestion-

naires des îlots privés de l'écoquartier devront aussi prendre en compte cette mesure dans l'entretien de leurs espaces végétalisés.

